Zeitschrift: Traverse : Zeitschrift für Geschichte = Revue d'histoire

Herausgeber: [s.n.]

Band: 5 (1998)

Heft: 2

Artikel: Documentation aux archives federales concernant les relations de la Suisse avec les pays extra-europeens (tiers monde)

Autor: Veyrassat, Beatrice

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-15257

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DOCUMENTATION AUX ARCHIVES FEDERALES CONCERNANT LES RELATIONS DE LA SUISSE AVEC LES PAYS EXTRA-EUROPEENS (TIERS MONDE)

BEATRICE VEYRASSAT

Dans ce tour d'horizon des Archives fédérales, il ne saurait être question d'une présentation *systématique* des fonds les plus directement utiles à l'étude des relations extérieures de la Suisse, même limitées aux pays de l'actuel Tiers Monde. Il s'agit seulement de sensibiliser le lecteur à certains aspects d'une documentation qui, à partir de 1848, prend des proportions fort volumineuses et de lui en faciliter l'accès initial – laissant à l'instinct de l'historien le soin de découvrir les multiples pistes existantes et d'organiser l'itinéraire de sa recherche en fonction des questions qu'il se pose et de la période choisie, évidemment déterminantes pour la sélection «fine» des dossiers d'archives.

PERIODES DOCUMENTEES PAR LES ARCHIVES FEDERALES ET PRINCIPALES DIVISIONS DES FONDS[1]

Les premières Archives centrales de la Suisse furent créées par le Gouvernement de la République helvétique. Elles ne sont cependant d'aucun secours pour une étude des relations extra-européennes du pays avant 1815/20. Quant aux documents fédéraux les plus récents, ils ne sont accessibles en principe que passé un délai de 35 ans après leur versement aux Archives fédérales.
La délimitation temporelle des principaux fonds découle de l'histoire politique et institutionnelle de la Suisse depuis 1798, chaque changement dans les structures de l'Etat déterminant une nouvelle division:

Archives centrales de la *République helvétique, 1798–1803 (B).*

Archives de la *Période de la Médiation, 1803–1813 (C).*[2] Bien que ce fonds contienne des dossiers relatifs aux représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger et aux relations commerciales extérieures, on n'y trouvera quasiment rien sur les relations extra-européennes de la Suisse. Les postes consulaires les plus avancés en direction de l'outre-mer sont alors encore situés dans les principaux ports de mer en Europe; les projets de traités de commerce concernent les Etats voisins; les emprunts financiers lancés par divers Etats et villes, ainsi

que la diplomatie financière restent circonscrits dans les limites du Vieux Continent.

Archives de la *Période de la Diète, 1814–1848 (D).*[3] Cette période voit les premières vagues de l'émigration de masse à longue distance et les débuts de l'expansion commerciale suisse vers les deux hémisphères américains et le Proche-Orient. Cependant, ici aussi, la plupart des dossiers relatifs aux affaires extérieures ne concernent que des pays européens. Et d'ailleurs, si la politique étrangère et le commerce extérieur (conclusion de traités de commerce) étaient alors les rares domaines relevant de la compétence de la Confédération (Diète), les pouvoirs de celle-ci n'étaient que limités face à la toute-puissance des cantons, Etats souverains. Peu nombreux, les documents les plus utiles dans la présente optique ont déjà été largement exploités. Ils touchent:

- à la *question migratoire* – mais la législation sur l'émigration reste l'affaire des seuls cantons et non de la Confédération (les sources cantonales sont donc de première importance);
- aux *représentations consulaires* – «consulats de commerce», occupés par des consuls honoraires et non des fonctionnaires, d'où une production restreinte de documents: correspondance plus ou moins régulière avec le canton directeur (Vorort); pas de transmission systématique des actes aux archives centrales ou livraison plus tardive, après 1848, de documents antérieurs à cette date (compris de ce fait dans la division E et consultables sous la cote E 2200). Les sources consulaires non seulement renseignent sur les liens économiques bilatéraux, mais peuvent servir aussi à l'étude de l'émigration. Les seuls postes situés dans des territoires d'outre-mer se trouvent alors aux Etats-Unis, en Amérique latine et à Alger – les premières représentations diplomatiques (légations) hors d'Europe ne seront ouvertes que dans la seconde moitié du XIXe siècle (Washington et Buenos Aires);
- aux *relations formelles avec les Etats étrangers* (projets et négociation de traités, procédures de ratification, etc.). On y trouvera seulement, concernant les relations extra-européennes, la correspondance du Gouvernement brésilien et des Etats-Unis du Mexique avec le Directoire fédéral (canton Vorort). Ici encore, les archives cantonales sont incontournables, puisque capitulations militaires et conclusion d'«ententes économiques», traités séparés avec des Etats étrangers, restent du ressort des cantons.

Archives de l'*Etat fédéral, 1848– (E)*, de loin les plus considérables. Elles renferment, outre les documents officiels des Chambres fédérales et du Conseil fédéral, ceux de l'Administration fédérale avec ses sept Départements et leurs divers services. L'historien s'intéressant aux relations internationales de la Suisse ira droit aux actes du Département politique fédéral/Département fédéral

des Affaires étrangères (voir plus loin) – tout en sachant que la documentation relative aux affaires extérieures est dispersée et nécessite aussi un détour dans les archives d'autres départements.

PRINCIPES DE CLASSEMENT DES FONDS

Le chercheur doit savoir encore que, dans les premières décennies de l'Etat fédéral (jusque vers 1920/30), les documents ont été regroupés artificiellement, reclassés et inventoriés par matières – indépendamment de leur «berceau» administratif –, selon le principe dit de la *pertinence* («classement des archives par intérêt territorial, personnel ou par matière, indépendamment de l'origine») et selon un plan comportant quelques grandes rubriques (p. ex. Affaires extérieures, Commerce et Douanes, Finances, etc.). Sans doute ce système de classification permet-il à l'utilisateur un accès plus aisé et plus direct au document recherché, mais il implique aussi un vice méthodologique, la désagrégation des dossiers officiels anéantissant leur cohérence et identité institutionnelles et empêchant de les resituer dans leur contexte politique et historique spécifique. Aussi le classement par sujets a-t-il été abandonné pour le principe de la *provenance* («méthode archivistique d'analyse et de classement des archives selon leur origine institutionnelle»), ce qui exige de la part de l'historien une connaissance approfondie, indispensable à la quête de documents, de la nature, des attributions et compétences de chaque organe producteur de documents, comme de son fonctionnement et des processus décisionnels. Il aura à s'informer également sur l'évolution des structures administratives et des réformes qui entraînèrent notamment la réaffectation de certains services à de nouvelles instances et, avec elle, des déplacements de fonds.[4]
Par ailleurs, pendant un certain temps, les deux systèmes de classification ont coexisté. Aussi faut-il se référer, à l'aide des répertoires établis, à la fois aux fonds de pertinence, fonds plus anciens (classés définitivement comme tels, ils concernent *grosso modo* la seconde moitié du XIXe siècle) et aux fonds de provenance (principe de classement partiellement en usage depuis la fin du XIXe siècle, généralisé depuis 1920/30).

CLES DE RECHERCHE (POUR LA PERIODE DE L'ETAT FEDERAL)

Il ressort de tout ce qui précède que l'on ne trouvera évidemment pas la documentation relative aux questions que l'on se pose dans un fonds compact de dossiers. Pour toute étude des relations extérieures, quels qu'en soient les

aspects – politiques, sociaux, commerciaux, financiers –, les fonds les plus importants et incontournables sont le fonds de pertinence:

- *E_2, Affaires extérieures (1848–1895),*[5] un ensemble très riche, regroupant divers fonds de matières relatives aux relations internationales de la Suisse au cours de quelques décennies cruciales, où le Conseil fédéral, confronté à la nouveauté des tâches, devait – souvent au-delà de ses attributions constitutionnelles – élaborer des pratiques, préciser et codifier ses compétences en matière de politique étrangère (organisation, développement du réseau consulaire et diplomatique à tous les continents, reconnaissance de nouveaux gouvernements ou d'Etats nouvellement indépendants, travaux préparatoires de traités bilatéraux, en collaboration avec d'autres départements concernés, etc.).

Les fonds de provenance suivants:

- *E 2001 (1896–),* soit les actes du Département politique/Département des Affaires étrangères,[6] une documentation qui épouse étroitement les structures administratives et cadres de classement des services du Département. Elle permet l'analyse de la politique extérieure non seulement au sens étroit (affaires diplomatiques), mais aussi dans ses aspects économiques, sociaux et culturels.
- *E 2200* (depuis 1848, mais aussi pièces antérieures), soit les dossiers constitués au sein même des représentations diplomatiques et consulaires à l'étranger, une masse documentaire considérable, dont la qualité, très variable, dépend du statut (du consulat honoraire à la diplomatie professionnelle) et de l'histoire des divers postes.[7]
- *E 2300 et E 2400* (dès 1848), soit les rapports politiques et rapports de gestion annuels envoyés à Berne par les diplomates et consuls de Suisse (informations politiques, économiques sur la situation des Etats étrangers, des colonies suisses, analyses d'événements et de déroulements selon l'optique et les interprétations des auteurs).

Indispensables, entre autres, pour compléter l'ensemble précédent, les actes relatifs:

- au *commerce et à la promotion commerciale* (fonds de pertinence E_6, 1787–1930; fonds de provenance E 9043, Office suisse d'expansion commerciale/OSEC, dès 1976);
- aux *finances et relations financières* (fonds de pertinence E_9, 1848–1921; fonds de provenance E 6001, Bureau des Finances, 1848–1921, puis, E 6100, Administration fédérale des Finances, 1922–);
- aux *questions douanières* (fonds de pertinence E_{11}, 1849–1896; fonds de provenance E 6350, Direction générale des Douanes, depuis 1848);
- aux *traités bilatéraux* (fonds de pertinence E_{13}).

DOMAINES DE RECHERCHE

Les sources signalées offrent une vaste surface thématique pour l'étude des relations de la Suisse avec les pays de l'actuel Tiers Monde.[8] Quelques grands complexes de questions s'articulent autour des axes suivants:

- *histoire de l'émigration, des colonies suisses (de peuplement et d'affaires)* – et des rapports de force qui les travaillent: rapports sur l'émigration, listes et statistiques (les dossiers les plus riches concernent, outre les Etats-Unis, le Brésil et l'Argentine en raison de leur importance comme pays d'immigration), enquêtes sur le sort des Suisses à l'étranger, protection des nationaux, de leurs biens et propriétés (pièces sur les intérêts financiers suisses), sociétés suisses de secours mutuels et de bienfaisance (rapports annuels riches en renseignements sur certaines colonies), protection des Suisses par des puissances étrangères, quand la Confédération n'a pas de représentants propres (dossiers relatifs à l'Empire ottoman, à l'Egypte, à la Chine, à l'Amérique latine – dans le cas d'Etats soumis à l'impérialisme des grandes puissances, cette question prend un relief politique particulier);
- *développement des intérêts privés suisses à l'étranger*: activités commerciales, financières, industrielles, investissements des Suisses, émigrés ou non – un aspect de leur engagement extérieur qui, dans le cas des pays de l'actuel Tiers Monde, peut être mis en rapport avec les problématiques de la colonisation et de l'impérialisme;
- *développement du commerce extérieur helvétique*, un aspect fondamental des relations de la Suisse avec d'autres pays – question qui s'inscrit par ailleurs sur la toile de fond des groupements d'intérêts en Suisse. Si le centre de gravité des échanges commerciaux de la Suisse se situe en Europe, on trouvera néanmoins des enquêtes sur les possibilités d'expansion hors d'Europe (particulièrement en Asie et en Afrique);

Dans le sillage de l'initiative privée, l'intervention de l'Etat:

- *diplomatie commerciale et politique d'aide au développement*: activité diplomatique concernant les rapports économiques, la promotion des échanges et la recherche de débouchés extra-européens, ouverture de postes consulaires ou diplomatiques – cas souvent intéressants pour situer les intérêts économiques de la Suisse; accords et traités bilatéraux/multilatéraux; coopération technique, etc.;
- *arbitrage international et bons offices*: dès le dernier tiers du XIXe siècle, le recours à l'arbitrage devient fréquent pour le règlement politique et juridique de différends entre Etats – le statut de neutralité de la Suisse lui a valu d'exercer une fonction importante comme pays médiateur, notamment

dans le cas de litiges opposant puissances coloniales/impérialistes et Etats formellement indépendants, mais soumis à une domination informelle.

Notes

1 Particulièrement utile pour une première sélection de sources, l'aperçu sommaire de tous les fonds conservés aux Archives fédérales: Niklaus Bütikofer, Hugo Caduff, *Systematische Beständeübersicht*, unter der Leitung von Christian Graf, 2. Aufl., Bern 1992.

2 Pour cette période comme pour la précédente, il existe des inventaires détaillés: Guido Hunziker, Andreas Fankhauser, *Das Archiv der Mediationszeit 1803–1813,* Bern 1982; Guido Hunziker et al., *Das Zentralarchiv der Helvetischen Republik 1798–1803,* Bd. 1, Bern 1990, Bd. 2, 1992.

3 Guido Hunziker, *Das Archiv der Tagsatzungsperiode 1814–1848,* Bern 1980.

4 Voici deux exemples, choisis dans le domaine des relations internationales de la Suisse: les affaires relatives à l'émigration ont transité du Département fédéral de l'Intérieur au Département politique (1865/66) – elles sont alors classées dans le fonds de pertinence E_2; puis les actes du Bureau (fédéral) d'émigration, créé en 1879/1888 et rattaché en 1896 au Département politique, rejoignent un fonds de provenance lors de leur transfert en 1941 à l'Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail (OFIAMT), dépendant du Département fédéral de l'Economie publique (fonds E 7175). Exemple semblable, celui de la pérégrination des fonds de la Division du commerce/Office fédéral des affaires économiques extérieures au gré des changements de département (Département politique; Département du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture/Département fédéral de l'Economie publique): documentation dispersée dans divers fonds de pertinence et constituée en fonds de provenance seulement à partir de 1916.

5 Hugo Caduff et al., *Bestand E_2: Auswärtige Angelegenheiten 1848–1895,* Bern 1989.

6 Il en existe un répertoire détaillé pour la période 1896–1918, qui s'inscrit dans l'expansion de l'impérialisme, alors que la Suisse connaît un nouveau développement de ses débouchés lointains (Asie, Amérique latine, Afrique): Hugo Caduff, Eduard Tschabold, *Bestand E 2001 (A): Eidgenössisches Politisches Departement 1896–1918,* Bern 1995. Signalons aussi les fonds E 2003 (organisations internationales, dès 1955); E 2005 (coopération au développement et aide humanitaire, dès 1964).

7 La cote E 2200 est suivie du lieu abritant la représentation – ces fonds sont classés selon l'ordre alphabétique des sièges.

8 Jusqu'ici, un seul instrument de recherche spécifique a été publié, destiné à encourager une telle étude et consacré à l'Amérique latine: Walther L. Bernecker et al., *Akten zu Lateinamerika. Übersicht über den Bestand E 2001 1896–1965,* Bern 1991. Pour d'autres pays, il faut s'en remettre aux inventaires existants, publiés ou non, et aux travaux d'historiens dans ce domaine. Signalons à ce propos, la revue des Archives Fédérales Suisses, *Etudes et Sources,* dont plusieurs numéros et articles peuvent servir de guides méthodologiques.